

**Assemblée générale**

Distr. générale
20 août 2004
Français
Original: anglais

Assemblée générale**Cinquante-neuvième session**

Point 42 de l'ordre du jour provisoire*

**Le rôle des Nations Unies dans la promotion
d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain****Lettre datée du 18 août 2004, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Guyana auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la réponse du Guyana au paragraphe 3 du dispositif de la résolution 57/12 de l'Assemblée générale sur le rôle des Nations Unies dans la promotion d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale au titre du point 42 de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session ordinaire.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) George Talbot

* A/59/150.



**Annexe à la lettre datée du 18 août 2004, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Guyana
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Mémoire

**Le rôle des Nations Unies dans la promotion
d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain**

I. Introduction

La prévention des conflits et l'élimination de la pauvreté, ainsi que la promotion de la stabilité économique, d'une croissance équitable et d'un développement durable, offrent de nouveaux défis à la communauté internationale. Plusieurs initiatives importantes ont cherché à y répondre visant à réduire la dette, améliorer l'action humanitaire et enrayer la pandémie de VIH/sida : elles ont permis de mesurer l'importance d'une action multilatérale dans la recherche d'une solution aux problèmes de la planète.

Aussi importantes que soient ces tentatives, elles pèchent par manque de cohérence, ce qui fait que les organisations internationales se voient souvent assigner de nouveaux rôles et de nouvelles responsabilités sans recevoir les ressources nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches. Cette situation a également contribué à mettre l'Organisation des Nations Unies sur la touche et suscité de vives controverses sur les questions de responsabilité, de transparence démocratique et du principe d'universalité. La situation est rendue encore plus complexe par le phénomène de la mondialisation, moteur de la transformation structurelle de l'économie mondiale et de l'abandon progressif du modèle traditionnel de la souveraineté pour de nouvelles formes de gouvernance qui sont une source de difficultés pour les États nations.

Il ressort de tout ce qui précède qu'il est impératif d'adopter une conception globale du développement, où se conjuguent dans un cadre unique les diverses initiatives lancées ces dernières années par la communauté des nations.

**II. Le contexte et la raison d'être d'un nouvel ordre mondial
privilégiant l'humain**

L'appel à un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain a pour objectif de replacer le développement au premier rang des préoccupations de la communauté internationale et, grâce à l'adoption d'un cadre global et intégré du développement, de promouvoir une action multilatérale pour tenter de résoudre les problèmes de caractère mondial. L'idée est d'intégrer les aspects économiques, environnementaux, sociaux, culturels et politiques du développement et d'en privilégier le caractère multidimensionnel, de manière à atteindre les objectifs inscrits dans la Charte des Nations Unies. En proposant un tel cadre, on veut souligner à quel point il est important d'adopter des règles plus justes au niveau mondial, afin que les pays en développement aient davantage de prise sur la mise en œuvre de stratégies de développement prenant en compte tous les aspects de leur

intégration dans l'économie mondiale. L'adoption d'un cadre global et intégré pourrait également permettre de maîtriser les perturbations causées par les retombées négatives de la transformation structurelle que connaît actuellement l'économie mondiale.

Pour de nombreux pays en développement, toute la difficulté réside dans le fait de renforcer leurs capacités de participer à l'économie mondiale tout en restant fidèles à leurs objectifs économiques, sociaux et culturels et en parvenant à se doter de systèmes de gouvernance démocratiques. Plusieurs études conduites à la suite de la publication des rapports du PNUD sur le développement humain ont mis en lumière les interactions entre le développement humain et la croissance économique. Il ressort en effet de ces études que, d'une part la croissance économique contribue au développement humain lorsqu'elle est durable et que, d'autre part, à des rythmes rapides de développement humain correspondent des taux de croissance économique élevés, dans la mesure où des personnes en meilleure santé et plus instruites contribuent à une croissance économique durable en augmentant la productivité. C'est dans ce contexte qu'a été lancé l'appel à un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain, partant du principe que le développement est un processus multidimensionnel qui ne peut réussir que s'il s'inscrit dans un cadre global et intégré.

Les sociétés ne pourront se donner les moyens de maîtriser ces profondes mutations économiques, sociales, technologiques et environnementales que si la nécessité de s'engager fermement vers une gouvernance mondiale est reconnue et acceptée. La conclusion d'arrangements bilatéraux ou régionaux ou d'autres formes de coopération entre États dans certains domaines particuliers est certes souhaitable, mais elle ne peut suffire à résoudre les problèmes auxquels est confrontée la communauté internationale. Il sera nécessaire de renforcer le multilatéralisme pour trouver des solutions : l'Organisation des Nations Unies demeure l'institution adéquate pour traiter ces questions de manière globale et intégrée.

III. Les objectifs de la proposition en faveur d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain

La proposition en faveur d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain vise à bâtir un solide consensus politique et un vaste partenariat mondial pour combattre la pauvreté et promouvoir la sécurité économique pour les peuples du monde entier. Ces deux objectifs doivent s'inscrire dans une approche intégrée à long terme du développement, qui tienne pleinement compte des interactions entre les gouvernements, les marchés et les sociétés afin d'obtenir les meilleures chances de succès.

L'engagement politique de la communauté internationale est une condition *sine qua non* si l'on veut sortir vainqueur du combat contre la pauvreté et les inégalités dans le monde et promouvoir un véritable développement humain. Il est pour cela essentiel de forger un partenariat international éclairé, mobilisant tous les acteurs concernés, à savoir les différents États Membres, la communauté internationale, le secteur privé et les organisations non gouvernementales. Ce partenariat devrait faire suite au travail important réalisé par l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement, notamment avec les objectifs du Millénaire pour le développement et les décisions prises à l'issue des conférences

qu'elle a organisées à partir des années 90 et, plus important encore, imprimer un nouvel élan à la réalisation des nombreuses initiatives de développement lancées sous l'égide de l'Organisation. Dans cette optique, en proposant un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain, on confie à l'Organisation le soin de coordonner les efforts visant à forger un nouveau partenariat mondial axé sur une action efficace. Cette initiative, centrée sur l'être humain, doit servir à promouvoir le bien-être social et économique des peuples du monde. Il s'agit également de sensibiliser la communauté internationale afin qu'elle comprenne à quel point il est nécessaire et urgent de se pencher, au-delà des facteurs financiers et économiques, sur les impératifs moraux et sociaux qui placent les moyens d'existence des hommes au centre de l'action en faveur du développement.

Il est essentiel de susciter un vaste consensus international en faveur du développement et d'assurer la coordination de l'action internationale si l'on veut véritablement que la pauvreté et la faim disparaissent avant nous. La proposition en faveur d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain vise à créer un cadre global qui intègre l'ensemble des éléments sur lesquels doit reposer le développement. Elle a pour objectif de concilier des impératifs d'importance vitale pour le monde en développement et les préoccupations des pays développés, et de définir des solutions novatrices aux problèmes communs. Elle permettra de privilégier la défense des intérêts communs dans la recherche de solutions aux principaux problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontés les peuples du monde entier. Elle doit déboucher sur une transformation des structures, nationales comme mondiales, qui les adapte à la promotion d'une croissance équitable, valorisant la responsabilisation des êtres humains, les dotant des moyens de choisir en connaissance de cause et de participer efficacement à la prise de décision.

IV. Éléments d'un cadre pour le nouvel ordre mondial privilégiant l'humain

Le cadre pour ce nouvel ordre mondial privilégie le renforcement de la coopération multilatérale en faveur du développement, en particulier le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans cette coopération, qui découle des principes inscrits dans la Charte et les instruments et traités internationaux adoptés depuis 1945. Il y est préconisé de traduire dans la réalité le mandat énoncé dans la Charte : promouvoir le progrès social et un meilleur niveau de vie dans une plus large liberté. Cela suppose que l'on s'attache davantage à former un nouveau consensus fondé sur une conception globale du développement socioéconomique réunissant les conditions suivantes :

- Il faudrait s'engager à promouvoir une conception globale du développement reposant sur le principe de l'équité;
- La représentation Nord-Sud devrait devenir plus équitable dans les instances intergouvernementales;
- Il faudrait établir une relation équilibrée entre le rôle de l'État et les marchés, avec pour objectif de garantir les meilleurs résultats de développement;
- Les gouvernements, le secteur privé et la société civile devraient pouvoir, grâce à des modalités judicieusement conçues, participer efficacement à la coopération multilatérale en faveur du développement;

- Les relations internationales devraient être marquées au sceau de l'équité et de la justice. On devrait pour cela faire en sorte d'accélérer le développement des pays en développement afin de réduire les inégalités grandissantes entre ceux-ci et les pays développés. La communauté internationale devrait surtout appuyer les programmes de lutte contre la pauvreté en fournissant les ressources voulues. Elle devrait approuver un cadre politique et institutionnel qui respecte l'autonomie des gouvernements nationaux, leur permettant de déterminer leurs propres voies de développement;
- Les programmes d'allègement de la dette et de lutte contre la pauvreté ne devraient pas être considérés comme des substituts aux investissements et à la croissance. Tous les pays en développement devraient avoir pour objectif un taux élevé de croissance économique fondé sur la valorisation des ressources humaines nécessaires. Pour y parvenir dans l'équilibre, il faudrait tenir pleinement compte des différences structurelles entre secteurs et à l'intérieur même des secteurs, ainsi que des différentes couches de la société et de la nécessité de préserver la base écologique de l'économie;
- L'architecture financière internationale devrait être réformée de manière à livrer des ressources nouvelles en faveur du développement, dans une transparence et une coopération accrues entre emprunteurs et prêteurs. Il faudrait notamment prévoir de resserrer les liens entre institutions de Bretton Woods, Organisation mondiale du commerce, et Assemblée générale et Conseil économique et social de l'ONU;
- Il faudrait prendre d'urgence des mesures pour relever le niveau de l'aide publique au développement en vue d'atteindre l'objectif établi par l'ONU de 0,7 % du PNB des pays développés, parallèlement à des modes de financement novateurs;
- On devrait sans délai s'attacher à régler rapidement et définitivement le problème de la dette auquel sont confrontés de nombreux pays en développement;
- La main-d'œuvre ne devrait pas être considérée comme un simple facteur économique. La dimension particulière des ressources humaines est à prendre en compte dans le processus de production, et l'on doit chercher à protéger comme il convient les groupes vulnérables contre la discrimination et la pauvreté, à lutter contre les écarts de salaire et à garantir à la main-d'œuvre la sécurité de l'emploi et les incitations favorables à la productivité;
- Il faudrait s'attacher à ouvrir les marchés et à améliorer l'accès des marchés des pays développés aux exportations des pays en développement;
- Les négociations sur le commerce et le développement devraient être menées en fonction de la nécessité de promouvoir l'équité, le bien-être social et le développement humain;
- Il faudrait renforcer le rôle de l'État en tant qu'arbitre principal du processus du développement, et garantir l'accès des citoyens aux services sociaux, notamment de santé et d'éducation. Nombre d'études ont montré que la prestation de services de santé et d'éducation de base est le facteur le plus décisif d'équité et d'amélioration des conditions de vie.

La promotion du nouvel ordre mondial privilégiant l'humain repose sur le postulat suivant : l'ONU étant par essence universelle, il faut renforcer les moyens dont elle dispose en faveur du développement économique et social :

- Renforcer la capacité de l'ONU dans le domaine du développement, ce qui suppose que les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce travaillent en plus étroite coopération avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social de l'ONU. L'Organisation devrait être la principale instance d'élaboration des politiques à l'échelle mondiale. Le cadre et les arrangements institutionnels de coopération économique existants ne conviennent ni aux nouvelles formes d'interdépendance économique mondiale ni à une intégration réussie des pays en développement dans l'économie mondiale. Le renforcement du processus multilatéral est non seulement indispensable au partage des retombées de la prospérité mondiale mais aussi à celui des responsabilités économiques, financières et politiques. L'expérience a clairement montré que, mieux que le bilatéralisme, le multilatéralisme est garanti de prospérité mondiale;
- Mettre au point et exploiter un « indicateur de carences » tel que préconisé par Anand et Sen, en 1997, axé exclusivement sur les pauvres et les démunis, qui complète l'indicateur du développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement. Il faudrait aussi que la communauté internationale adopte la notion d'indicateur d'engagement en faveur du développement retenue dans le Rapport mondial sur le développement humain de 2003;
- Formuler la réglementation financière de l'économie mondiale de manière à répondre véritablement aux besoins des pays en développement dans un environnement économique où s'équilibrent harmonieusement droits, équité et rendement;
- Renforcer l'appui à la protection de l'environnement et à l'amélioration des conditions environnementales dans les pays en développement, en étoffant les capacités et en poursuivant des stratégies efficaces de gestion de l'environnement aux niveaux national, régional et mondial.

L'appel lancé en faveur d'un nouvel ordre mondial privilégiant l'humain est né d'un constat implicite : la démarche adoptée jusqu'à présent dans les débats sur la refonte de l'économie mondiale, non seulement a négligé un certain nombre des problèmes fondamentaux énoncés ci-dessus, elle a aussi perdu en cohérence et gagnerait donc à être recentrée. Ce nouvel ordre mondial offre avant tout aux décideurs des pays développés et des pays en développement une assise philosophique pour remodeler le système économique mondial en fonction d'un impératif central : le développement et le bien-être de l'humanité.

Août 2004
